

**Assemblée Générale Ordinaire Des Actionnaires
de la société CARTIER SAADA du 07 septembre 2022**

Les actionnaires de la Société Anonyme CARTIER SAADA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 7 septembre 2022 à 15 heures au siège de la société sis 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech,

Les états de synthèse de CARTIER SAADA SA au titre de l'exercice 2021/2022 certifiés par les commissaires aux comptes et publiés préalablement à la tenue de l'AGO dans le journal MEDIA24 du 27 juillet 2022, n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, une seule modification a été apportée à la septième résolution :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requis pour la tenue des réunions ordinaires après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2021/2022 clos le 31 mars 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

3 396 146 votes « pour » | 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2021/2022 clos le 31 mars 2022, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

3 396 146 votes « pour » | 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante :

Résultat de l'exercice 2021/2022.....	-25 524 131,92 DH
Report à nouveau antérieur.....	26 651 399,78 DH
Bénéfice Distribuible.....	1 127 267,73 DH
Dividende (0,00 dirham brut/action)	0,00 DH
à reporter à nouveau	-25 524 131,92 DH
Solde du Report à nouveau.....	1 127 267,73 DH

3 396 146 votes « pour » | 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations à conférer en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2021/2022 clos le 31 mars 2022.

3 396 146 votes « pour » | 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2021/2022

DH 10.000,00 pour chaque administrateur.

3 396 146 votes « pour » | 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de QUATRE ANNEES :

Madame DEBBAGH AICHA

Madame EL MAAROUF AICHA

Monsieur PIERRE CARTIER

Monsieur THIERRY CARTIER

Monsieur BENIDER MOHAMED

Monsieur BERRADA AZIZI EL HADI

Monsieur DEBBARH MOUNIR MY YOUSSEF

Monsieur DELIEUZE RENAUD

Monsieur CHEIKH LAHLOU AYMAN

Monsieur MEZIANE HICHAM

Monsieur SHAWN KADDOURA

et Monsieur DEBBARH MOUNIR MY HASSAN dans la fonction d'administrateur de la société.

Mesdames DEBBAGH AICHA et EL MAAROUF AICHA, et messieurs PIERRE CARTIER, THIERRY CARTIER, BENIDER MOHAMED, BERRADA AZIZI EL HADI DEBBARH MOUNIR MY YOUSSEF, DELIEUZE RENAUD, CHEIKH LAHLOU AYMAN, MEZIANE HICHAM, SHAWN KADDOURA et DEBBARH MOUNIR MY HASSAN présents ou représentés déclarent accepter ce renouvellement pour 4 années dans la fonction d'administrateur.

Dans les fonctions d'administrateur de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2025/2026 clos le 31 mars 2026.

3 396 146 votes « pour » | 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration, conformément à son règlement intérieur, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de quatre années c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2025/2026 :

Au comité d'Audit et de Conformité :

Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI président du comité

Monsieur Pierre CARTIER membre du comité

Monsieur Renaud DELIEUZE membre du comité

Monsieur Mohammed BENIDER membre du comité

Monsieur Ayman Cheikh Lahlou membre du comité

Au comité de Réflexion stratégique et Risques :

Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI président du comité

Monsieur Pierre CARTIER membre du comité

Monsieur Mohammed BENIDER membre du comité

Monsieur My Hassan DEBBARH MOUNIR membre du comité

Monsieur Thierry CARTIER membre du comité

Monsieur Hicham MEZIANE membre du comité

Monsieur Renaud DELIEUZE membre du comité

Au comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance :

Monsieur Pierre CARTIER président du comité

Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI membre du comité

Monsieur My Youssef DEBBARH MOUNIR membre du comité

3 396 146 votes « pour » | 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

3 396 146 votes « pour » | 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité